



Actualité de la prostitution

Par **dasiana**, le **14/06/2011** à **18:43**

Bonjour,

Je souhaiterais créer un site internet relatant de toute l'actualité sur la prostitution en France. Ce site aurait plusieurs objectifs dont le principal s'apparenterait à donner des informations "utiles" sur cette activité. J'ai pu remarquer qu'un forum relatant des "bons plans" et des "expériences" existe déjà. (retrait du nom cité) c'est en partie une des facettes de ce site internet que je voudrais développer. Je ne voudrais pas que l'on confonde ce site avec des annonces pour escort (racolage passif), mais simplement de l'information basée sur la réalité du terrain. exemple : au bois de Bologne les prostituées acceptent une fellation tarifée à 20 euros en général etc ...

Que pensez-vous de la légalité de ce projet ?

ps : Je vous prie de bien vouloir exclure toute réponse morale.

Cordialement,

Vous proposez un menu complet , ou la carte ?

J'ajoute un petit détail à la réflexion ci-dessus...

. Ne pensez vous pas que d'annoncer des prix de cette façon, sur un forum ne vous fasse passer pour un proxénète ?]

. Elle est risquée votre histoire !!! A vous de voir....

Par **Cabinet SAYAGH**, le **18/06/2011** à **11:32**

le Code pénal donne une définition extrêmement large du proxenetisme, le fait de donner des "bons plans", ou des adresses pourrait être regardé comme tel.

LE Code pénal donne une définition très simple: aide à la prostitution et ce, de quelque manière que ce soit.

Par **Cabinet SAYAGH**, le **18/06/2011** à **11:34**

ca nme)parait extremement dangereux votre projet

Par **Pascal Engelmajer**, le **19/06/2011 à 06:28**

Bonjour,

j'ai essayé de faire un site purement informatif sur le sujet...

J'ai rencontré beaucoup de problèmes. Google à retiré ses publicités et la moindre neutralité est assimilée à un encouragement à la prostitution.

des sites de même nature existent déjà. Ils sont souvent hébergés à l'étranger.

Vous pouvez me contacter par l'intermédiaire de mon site : <http://www.ishtar-inanna.com/>

Cordialement

Par **Cabinet SAYAGH**, le **22/06/2011 à 16:05**

j'ai vu votre site, mais je n'ai pas réussi à entrer en contact avec vous.

Le piège est surtout que si l'apologie de la prostitution n'est pas une infraction en soi, car la prostitution en elle même n'est pas interdite en France (pas d'article 23, 24 loi 1881, pas de provocation à commettre un délit), l'apologie du proxenetisme l'est, s'agissant des atteintes aux personnes prévues dans le livre II.

L'aide ou l'assistance à la prostitution constitue d'ores et déjà l'infraction de proxenetisme, j'ai moi même eu à traiter une mise en examen, concernant deux prostituées africaines, dont l'une s'était contentée de prêter son camion à l'autre et de surveiller (à mon grand étonnement).

Ainsi, le fait de dire du bien de la solidarité entre deux prostituées de base (mutualisation des moyens, protection de leur activité) pourrait d'ores et déjà constituer une provocation ou une apologie du délit de proxenetisme dans l'esprit d'un procureur un peu pervers et désœuvré (ce qui est rare, bien entendu)

Me SAYAGH

Par **Pascal Engelmajer**, le **22/06/2011 à 16:49**

Il suffit d'envoyer un message à Osée

http://www.ishtar-inanna.com/_osee,1_.html

Cordialement